

TVA Intra FR35779075910

FROMAGERIE LA GAYRIE
NATHALIE ET LAURENT MASBOU
MARTIGNE
46160 CAJARC

Facture

Date	Numéro pièce	Client	N° TVA Intra Client
31/01/2026	463780	CL019574	

Page 1

CL019574

Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Par	Remise	Montant	TVA
	DO:CL019574 Solution DIVERSIFICATION						
	Folio:1005105 du:22/01/26 Livré le:24/01/26 Dossier:div12.819731 DO:CL019574						
1300	4 YAOURT PAQ HYG	1,000	30,1000	1			1
00107	5 ENTEROBACTERIE	1,000	0,0000			9,34	1
00167	6 LISTERIA MONOCYTOGENES ALOA	1,000	0,0000			20,76	1
2014	9 FROMAGE THERMISE MR	1,000	60,2500	1			1
00067	10 ESCHERICHIA COLI	1,000	0,0000			8,61	1
00078	11 SALMONELLA VIDAS SLM	1,000	0,0000			17,61	1
00099	12 STAPHYLOCOQUES COAGULASF + RPF (cru)	1,000	0,0000			14,17	1
00167	13 LISTERIA MONOCYTOGENES ALOA	1,000	0,0000			19,86	1
	**** TOTAL FOLIO					90,35	
	**** TOTAL DO:CL019574 Solution DIVERSIFICATION					90,35	

Total HT	Minimum Facturation	Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	Net à payer T.T.C.
90,35		90,35	20,00	18,07	108,42

- Paiement : nos factures et débits sont payables à Aurillac (15) au comptant net et sans escompte à notre ordre. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal est due (loi 2008-776 du 4 août 2008), ainsi que le paiement d'une somme forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais de recouvrement. - Attribution de juridiction : Tous litiges ou contestations releveront obligatoirement des Tribunaux d'Aurillac même en cas d'appel en garantie ou pluralité des défendeurs. - Domiciliation bancaire : CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE - RIB : 16806 - 04821 - 21092923000 - 24 - IBAN : FR76 1680 6048 2121 0929 2300 024 - BIC : AGRIFRPP868			Papillon à joindre avec votre règlement No Client CL019574 CL019574 No Facture 463780 Net à payer *****108,42 EUR		Mode de règlement CHQ/VIR COMPTANT - 20 J	Echéance 20/02/2026
--	--	--	---	--	---	-------------------------------

Cher Client,

Nous vous proposons de régler vos factures Agrolab's par prélèvement bancaire. En choisissant le prélèvement automatique, vous bénéficierez de deux avantages :

- 🌀 La date d'échéance passera à 30 jours fin de mois le 10, au lieu de 20 jours date de factures si vous payez par chèque
- 🌀 Le minimum de facturation ne sera pas appliqué (8,50 € H.T.)

Vous souhaitez opter pour ce mode de règlement, il vous suffit de compléter le formulaire ci-joint sur les lignes 1 à 4 puis :

- 🌀 5 –et 6 Les coordonnées de votre compte,
- 🌀 13 – Lieu et date de signature,
- 🌀 Signer celui-ci à l'emplacement indiqué.

- 🌀 Nous **retourner celui-ci** avec un **RIB**.

Nous vous communiquons notre **Identifiant Créancier SEPA (ICS)** : **FR63ZZZ413648**.

Les prélèvements comporteront votre **Référence Unique de mandat SEPA (RUM)** :
et seront effectués sur le compte indiqué par vos soins sur le formulaire.

En cas de réclamation relative à vos prélèvements SEPA, ou en cas de modification, vous pourrez adresser vos demandes à :

- 🌀 AGROLAB'S Services comptabilité clients – 38 rue de Salers 15000 Aurillac,
- 🌀 Adresse e-mail : compta.aurillac@agrolabs.fr

Téléphone : 04 71 46 82 00.

Vous serez informé du montant et de la date de chaque prélèvement sur chaque facture qui vous sera adressée.

Veuillez agréer, Cher Client, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Responsable du Sce Comptable,

F. LOUIS